

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2015-18 du 9 février 2015 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1530164S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2015-08 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 nommant M. Nicolas BONDONNEAU directeur général délégué en charge de la stratégie, des risques et des relations extérieures de l'Établissement français du sang à compter du 15 janvier 2015;

Vu la décision n° N 2015-13 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 nommant M. Jacques BERTOLINO directeur général délégué en charge du pilotage économique et financier de l'Établissement français du sang à compter du 15 janvier 2015,

Décide:

Article 1^{er}

M. Nicolas BONDONNEAU, directeur général délégué en charge de la stratégie, des risques et des relations extérieures de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 14 au 25 février 2015 inclus.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BONDONNEAU, M. Jacques BERTOLINO, directeur général délégué en charge du pilotage économique et financier, reçoit délégation de signature aux mêmes fins.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 février 2015.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS